



COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2023

Le comité syndical a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 75

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Yannick JARDIN, Nicole PEYCELON, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Philippe DENIS.

Membres titulaires absents représentés :

Néant

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents :

Monsieur Patrick WETTA.

Membres suppléants présents :

Madame Flora GAUTIER.

Pouvoirs :

Néant

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien DUCHE

La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

M. DRIOL. - La séance est ouverte.

Merci à tous d'être présents à cette réunion.

Je vous propose de commencer par faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des élus du SYDEMER)

■ 0. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2022

M. DRIOL. - Y a-t-il des observations, des remarques ou des questions à formuler ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

■ 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. DRIOL. - Je laisse la parole à Océane RASE-POURCHON.

Mme. RASE-POURCHON. - Avant de débattre sur les orientations de l'année 2023, il était nécessaire de vous rappeler ce que nous avons réalisé sur l'année 2022. Je vais vous faire une synthèse sur les travaux qui ont pu être menés sur l'année passée.

Le bilan d'activités en 2022 :

- **Définition d'une ou des filières de valorisation des DMA résiduels :**

- Lancement d'un appel d'offres et signature d'un contrat d'AMO avec réalisation des premières missions afférentes :

- Consolidation et analyse de l'état des lieux avec estimation des gisements produits à horizon 2030 et 2040
- Recherche de zones globales d'implantation d'un site de traitement
- Définition de scénarios à étudier

- Construction d'un potentiel partenariat avec la Métropole de Lyon pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées

- Partage des attentes entre services
-

- Benchmark des solutions de transport de déchets par voie ferrée
- Premiers échanges sur les montages juridiques de partenariat possibles
- Proposition SYDEMER de création d'une Entente court terme pour le financement des études de faisabilité (transport et gouvernance)
- Partage d'un premier cahier des charges de l'étude de faisabilité de transport ferroviaire et premières demandes de devis
- Sollicitation territoires voisins pour connaître leur capacité de traitement des déchets (SITOM Nord Isère, SYTRAIVAL, SEEDR, ...)
- Benchmark auprès de collectivités avec projets ou outils de tri sur résiduel (Trifyl, Tours Loire Métropole, SICTOBA/SIDOMSA, SYPP, SEVADEC)

Autres travaux conduits en interne exclusivement :

- Refonte du site internet : identification des besoins, préparation d'un dossier pour le renouvellement du contenu du site, et lancement d'une consultation.

Participation à des études dans le cadre de coopérations avec des territoires voisins :

- Fin de l'étude SIEL visant à déterminer les possibilités de valorisation énergétique de CSR dans le département de la Loire
- **Autres participations à des travaux externes :**
- Travaux du SRADDET = GT CSR visant à identifier et proposer des solutions de développement d'une filière CSR sur la région
- 1^{er} Club CLEVE AMORCE

Mme. RASE-POURCHON. – Je ne sais pas s'il y a des questions sur 2022 ?

M. DRIOL. – Juste une précision sur le site internet, on a une obligation en matière de mise en ligne des délibérations avec laquelle on avait du mal à faire face avec notre ancien système, donc il fallait changer de système.

POLITIQUE ET PERSPECTIVES 2023

Poursuite des études relatives à la définition d'une filière de gestion des déchets ménagers et assimilés résiduels

1. Sur le territoire du SYDEMER avec :

- L'analyse comparative des différents scénarios de valorisation ;
- Le lancement des premières TO du marché d'AMO ;
- La formalisation du ou des scénarios retenus

2. Et/ou en coopération avec les territoires voisins avec :

- la construction d'une Entente court terme entre la Métropole de Lyon, le SYDEMER, Vienne Condrieu Agglomération et le SEEDR pour définir le programme de travaux pour étudier la faisabilité de cette coopération ;
- la réalisation d'une étude conjointe de faisabilité technico-économique au transport de déchets par fret ferroviaire entre le SYDEMER et l'UVE de Lyon Gerland ;
- la réalisation d'une étude conjointe pour définir les modalités juridiques de mise en œuvre de cette coopération.

- Etude d'opportunité sur la mise en place d'un groupement de commandes entre EPCI du SYDEMER pour le traitement des déchets résiduels

M. DRIOL. – Je veux insister là-dessus, c'est bien nos échanges et nos discussions, vous le savez le SYDEMER a été conçu comme un syndicat d'études et de réflexions concertées et puis aujourd'hui on se rend bien compte qu'on est de plus en plus entraîné vers de l'opérationnalité même si on ne peut pas faire d'ingérence dans le fonctionnement des EPCI. Il faut aussi bien reconnaître qu'on a des mastodontes en face de nous et face à ces puissances, forcément on a intérêt à être et à agir groupés donc les périmètres d'action ne sont pas forcément les mêmes que les bassins administratifs donc il faut avoir une approche prudente par rapport à ça. Mais quand même il fallait se poser la question, on en est tous arrivés à cette conclusion en bureau et c'était important qu'on partage avec l'ensemble du Comité Syndical cette réflexion.

Mme. RASE-POURCHON. – On vous propose également de continuer les travaux pour la refonte du site internet, plutôt bien lancé, autant continuer sur ce sujet là et également il faudrait inclure le développement d'une plateforme de concertation, si on vient à concerter auprès des élus et du grand public. Et enfin, de continuer de participer au groupe de travail mis en place par la région AURA et également le groupe de travail développé par AMORCE pour essayer de défendre la filière

valorisation énergétique, au sein des instances nationales et enfin on continuera à partager, auprès de vous, tout ce qui concerne le traitement des déchets de manière générale.

Au bilan, il y a une grosse charge de travail à réaliser sur 2023, ça confirme le fait que le poste de chargé de mission reste à temps complet.

M. DRIOL. – Pour ceux qui l'ignoreraient, je vous annonce le départ d'Océane qui quitte le SYDEMER.

M.BREUIL. – Je remercie Océane pour le travail accompli au sein du SYDEMER.

ORIENTATIONS DU BUDGET POUR 2023

En investissement :

Mme. RASE-POURCHON. – On a pu intégrer dans le budget prévisionnel les différentes études présentées, la poursuite de la mission avec l'AMO pour essayer de définir une solution traitement du territoire, cette étude qu'on pourrait mener avec la Métropole de Lyon. Ce n'est pas une participation à 100% du SYDEMER, on se partage les frais donc ça permet finalement d'estimer à une hauteur de 55 000 euros les frais dus à l'étude transport des déchets par voie ferrée et à l'étude juridique. On a également prévu un budget pour la refonte du site internet SYDEMER mais également une plateforme de concertation et enfin il reste du budget pour éventuellement d'autres études en section investissement.

On est tranquille pour cette section-là.

En fonctionnement :

Mme. RASE-POURCHON. – Plusieurs simulations ont été faites avec des cotisations de 20 cts € par habitant, 22 cts € et 25 cts €.

M.BREUIL. – Je précise que le souhait est de profiter du débat d'orientation budgétaire pour que le comité syndical puisse s'exprimer sur ces 3 options : 20-22-25

cts, cela nous permettra de proposer un BP qui va dans le sens qui recueille l'avis majoritaire, donc on présente une solution un peu médiane mais on peut imaginer plus ou moins en fonction des échanges de ce matin.

M. DRIOL. – On est tous en collectivité, les EPCI ou les petites mairies, dans une situation compliquée avec des budgets à boucler et des situations extrêmement porteuses d'incertitudes. Contrairement à la plupart des situations qu'on vit là, il ne s'agit pas véritablement de l'inflation ou de l'augmentation de la masse salariale tout ce qu'on connaît, plutôt le défi c'est de savoir si on veut être à la hauteur de nos ambitions tout simplement, effectivement on a trouvé une solution médiane, l'idée aussi c'est de ne pas être trop brutal dans la proposition ou prise de décision, Alexandre a bien fait d'insister, on est dans la proposition ce matin sur la prise de décision à prendre au moment du budget, ça vous permet à chacun dans vos structures d'intégrer cette évolution, on peut aussi imaginer que les 22cts ou 21cts puissent être une étape intermédiaire ou 23cts avant une autre augmentation en 2024, aujourd'hui à 20cts c'est clair on ne pourra pas être à la hauteur de nos ambitions, à 22cts on se donne les moyens d'être à hauteur de nos ambitions pour passer l'année 2023 et on pourra prendre d'autres décisions et ensuite on pourra être plus radical et se dire on passe tout de suite à 25cts et on est tranquille jusqu'à la fin du mandat. Je suis pas certain que ce soit nécessaire de faire ça, j'en vois pas l'utilité, probablement qu'on va reconstituer une cagnotte dont on n'a pas forcément besoin ; il ne faut pas l'assécher mais d'un autre côté on n'est pas là pour faire de la trésorerie, vous voyez l'impact que ça peut avoir chacun d'entre vous, pour vos structures et puis pour mémoire vous avez la courbe en bas c'est quand même important, en montant à 22cts, on reste en-dessous de ce qu'était la cotisation en 2016, il ne faut pas le perdre de vue.

M. PIERRE GIRAUD – Si j'ai bien compris l'année 2022 a été déficitaire sur l'exercice, on se servait de l'excédent des années précédentes.

M. BREUIL. – La « cagnotte » a diminué.

Avec en plus durant l'année 2022 une vacance de poste sur le poste chargé de mission, on n'était pas sur une année pleine, les années précédentes on n'était pas sur un équivalent temps plein on avait baissé autour de 50% et là on est repassé depuis mai dernier à 100% par rapport aussi aux orientations qu'on a définies, c'est ce qu'on estimait il faut en face un équivalent temps plein de chargé de mission.

Mme. RASE-POURCHON. – Si on veut fonctionner avec un chargé de mission à 100% la base de cotisation ne peut pas être de 20 cts. Elle a été auparavant faible cette cotisation grâce à « un petit matelas » qui se transférait d'année en année mais qui diminue de plus en plus car il est consommé ; et là on se retrouve dans une situation où les 20cts ne suffisent pas.

M. BERNARD CHAVEROT – Ces 20cts actuellement par habitant, on les répercute évidemment sur les taxes, les gens les payent déjà, je me dis que s'ils payent 5 cts de plus ça devrait pouvoir passer, peut-être qu'on n'aurait pas cette discussion l'année prochaine et on aurait un petit excédent, c'est pour ça que je me dis que 22cts pourquoi pas mais on pourrait aller jusqu'à 25cts, on reste en-dessous par rapport à ce qui était pratiqué les années antérieures, finalement c'est pas plus mal, évidemment quelqu'un regarde le pourcentage, il faut reprendre les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut.

M. DRIOL – Sur les petites sommes effectivement les pourcentages sont toujours spectaculaires mais pas significatif malheureusement les chiffres on leur fait dire ce qu'on veut, effectivement il ne faut pas avoir cette approche en pourcentage, le choix pour moi n'est pas à 20cts mais à 25cts ou 22cts : soit on est mesuré, on n'est pas là pour faire une cagnotte on n'a pas de visibilité donc on y va pas à pas, soit on arrête la cotisation à 25cts et on n'y revient pas avant le prochain mandat.

M. ROCHETTE – oui, parce que quand on voit les projets qu'on a sur l'avenir, ce serait plus judicieux d'y aller tout de suite à 25 centimes pour se donner les moyens de nos ambitions plutôt que chaque année d'en discuter ; comme tu le dis Bernard, 2 ou 3 centimes ce n'est rien mais c'est quand même des sommes. Aujourd'hui on a de la visibilité sur ce qu'on veut faire et là où on veut aller donc il faut se donner les moyens financiers aujourd'hui plutôt que 22 centimes on est sûr que l'année prochaine on va être obligé de remonter d'un cran donc aujourd'hui si tout le monde est d'accord si on a la bonne vision des choses je crois qu'il faut se donner les moyens financiers pour l'année prochaine et les années à venir.

Mme. PEYCELON. - J'entends tout à fait le montant, quand on regarde par habitant ce n'est pas énorme. Ce n'est pas obligatoire non plus, on est sur une année difficile, on est tous dans des collectivités où on n'arrête pas de nous dire qu'il faut serrer la vis, faire des économies etc. Nous on ne se pose pas vraiment cette question, on dit : « On a des besoins on va y aller donc on augmente », je trouve quand même que cette année plus que difficile, afficher que nous (à notre niveau) on demande 25 centimes au lieu de 20 alors que nous ne sommes pas une instance connue du grand public. J'en conviens mais tout de même vis à vis des collectivités sauf si les collectivités ici ont déjà tout prévu, pour nous (Métropole) c'est 20 000 euros moi je ne suis pas à l'exécutif de la métropole, je suppose que la métropole peut absorber mais c'est plus après une question d'affichage et de principe, moi ça me fait un peu tiquer que cette année alors partout on nous dit qu'il faut faire des efforts, nous on ne se pose pas la question ; « on a besoin » donc « on augmente » c'est tout. C'est plus une question de principe qu'une question de fond. Ça me gêne un peu.

M. DRIOL. – Si on met les choses en perspective, le budget Déchets de Saint Etienne Métropole c'est 37 millions hors masse salarial et 180 agents ; cela relativise une hausse de vingt mille euros. Hier on a présenté une hausse du taux de TEOM, qui a été approuvé. Il faut faire attention je suis bien d'accord parce qu'effectivement on augmente les cotisations.

Je sais l'investissement personnel que vous mettez tous. Que ce soit au SYDEMER ou dans votre structure propre au niveau des déchets avec le sens de l'intérêt général, ce que je veux dire c'est que dans le contexte actuel, il faut faire attention à ce qu'on affiche, si on passe à 25 centimes il faut qu'on ait de l'argumentation. On ne peut pas se contenter de dire qu'on n'est pas à dix mille euros près. Derrière si on augmente notre colonne à 25 centimes il faut que la colonne dépense augmente d'une manière non artificielle. Est-ce que vous en avez sous le pied en matière de dépenses ou pas. J'insiste, on est en orientation budgétaire, on ne décide pas aujourd'hui. D'ici le vote du budget il faut qu'on travaille le tableau et qu'on vienne devant l'instance décisionnelle avec les deux scénarios et avec cette façon de présenter la chose.

Bernard CHAVEROT - Si on peut remettre la courbe (affichage du diaporama). Ça me semble important qu'en 2010 on était à 30 centimes ; on aurait pu rester à 30 centimes, la cagnotte aurait grossi et personne n'aurait rien trouvé à redire. Je me souviens qu'à l'époque on avait dit de ne pas faire payer les EPCI alors qu'on a une grosse cagnotte, on est descendu à 0 sur deux années et on a remonté légèrement, peut être le tort c'est qu'on est descendu trop bas. On n'a pas mesuré, on s'est dit on ne va pas demander à d'autres de payer et il se trouve qu'on propose d'augmenter 25 centimes c'est à dire toujours en-dessous de ce qu'il s'est pratiqué pendant 10 ans.

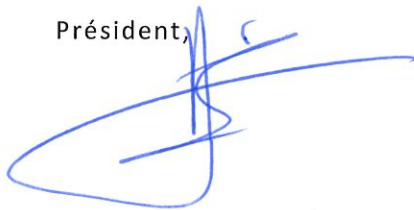
Pierre GIRAUD - On sait qu'il : y a des enjeux majeurs sur la partie, ça nécessite forcément des moyens mais je partage complètement. Nous, à LFA, on a dû faire une seule augmentation, elle a été de 30%, c'est violent, encore dans certaines catégories professionnelles. Soit on y va petit à petit et on dit que l'année prochaine, on a deux points de moins et on va y arriver mais il faut savoir que dans un an on se reposera la question. Et s'il faut mettre 25 ou 30 mille euros sur une étude... Si c'est 22 centimes on passera l'année 2023 il faut qu'on soit tous conscients que dans un an on reviendra, c'est peut-être la meilleure solution. Moi je serai plutôt partisan : on passe à 25 centimes et puis ça nous laisse la possibilité de faire ce qu'on a engagé peut-être avec un peu de marge quand on commence à taper dans les excédents, on commence à se poser des questions et il faut faire quelque chose.

M. DRIOL. – Merci à tous pour vos interventions, le fruit de cette discussion, le scénario de maintenir la cotisation à 20 centimes est écartée, on viendra en délibération avec le choix à faire entre les deux hypothèses 22 centimes ou 25 centimes. On vous présentera un budget équilibré dans les deux cas à quoi on affectera les trois centimes supplémentaires, le cas échéant et on pourra décider ensemble et d'ici là vous avez le temps d'y réfléchir, de préparer vos vice-présidents respectifs.

- La séance est levée à 10h00 -

Monsieur François DRIOL

Président,



Monsieur Julien DUCHE

Secrétaire de séance,

